Envoyé en préfecture le 02/12/2020
Reçu en préfecture le 02/12/2020
Affiché le
ID : 066-246600449-20201126-111_20_RPSTSYDE-DE

Communauté de Communes Aspres

111/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents **: 33**
Nombre de votants **: 38**
Date de convocation : **18/11/2020**

OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE SYDEEL66

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT** le **26 NOVEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL , BOURRAT, BATARD, LEMORT, ADROGUER-CASASAYAS, MALHERBE, RAYNAL, MON, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas).

Procurations :
F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
A.LELAURAIN (Villemolaque) à R.ATTARD
Y.BARBE (Villemolaque) à T.VOISIN

Absents:
R.BANTREIL (Brouilla)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 15 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Communauté de Communes des Aspres
Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex
Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78
e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Envoyé en préfecture le 02/12/2020
Reçu en préfecture le 02/12/2020
Affiché le
ID : 066-246600449-20201126-111_20_RPSTSYDE-DE

111/2020

DESIGNATION DE REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU DE L'ENERGIE - SYDEEL 66 :

VU la Loi n°2015-992 du 17 Aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
VU la délibération n°350032020 du SYDEEL66 portant création de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie

Le Président **INDIQUE** à l'Assemblée que par courrier du 21/10/2020, le Sydeel66 informe que la loi n°2015-992 du 17 Aout 2015 sur la transition énergétique impose aux syndicats compétents en matière d'organisation de la distribution publique d'électricité, de mettre en place la Commission Consultative paritaire, composée en nombre égal de représentants du SYDEEL et des EPCI membres.

Ainsi, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) définis dans le périmètre du SYDEEL66 sont appelés à désigner un représentant au sein de la commission en question.
La Communauté de Communes, est appelée à désigner son représentant.

Après appel à candidatures,

Il **PROPOSE** de désigner Madame Maya LESNE, représentante de la Communauté de Communes des Aspres à la Commission Consultative paritaire de l'énergie, instance du SYDEEL66.

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Madame LESNE Maya, représentante de la Communauté de Communes des Aspres, à la Commission Consultative Paritaire de l'énergie, instance du SYDEEL66.

CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi FAIT et DELIBERE, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE